

Compte Rendu du Conseil Municipal du 06/11/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, **M. PLEE Eric**, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

En début de séance Monsieur le Maire Pascal BEAUDET attire l'attention des membres du Conseil municipal sur le fait que - conformément à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 - un arrêté municipal prononçant la décharge des fonctions de Directeur Général des Services de Vincent LAUNAY interviendra à l'issue d'un délai de trois mois suivant la tenue de la présente réunion du Conseil municipal.

Au préalable de la séance du conseil municipal, à la demande d'Evelyne YONNET, le Maire, propose à l'assemblée présente d'honorer la mémoire de Monsieur Jacques GAUMET, décédé le 29 septembre dernier. Il a notamment participé à la vie municipale en tant qu' élu local, de 1971 à 1983 puis à poursuivre sa carrière à la bourse du travail.

Pascal BEAUDET fait observer une minute de silence.

QUESTION N° 293 - RAPporteur Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2014

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2014

QUESTION N° 294 - RAPporteur Pascal BEAUDET

OBJET : Acquisition d'un bien sans maître situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France à Aubervilliers.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir et d'incorporer dans le domaine communal le bien sans maître situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France sur la parcelle cadastrée parcelle AX 115.

QUESTION N° 295 - RAPporteur Pascal BEAUDET

OBJET : ZAC du Marcreux - Acquisition auprès de la SEQUANO de parcelles de voirie (chemin du Marcreux, mail aux Reines,...) réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir gratuitement parcelles E 164, E 218, E 217 et E 246 situées Chemin du Marcreux, E 161 et E 115 situées 109 rue du Port, E 214 située 49 rue du Port, E211, E222, E 232, E 225, E 249 situées 111 chemin de l'échange, correspondant à des biens de retour.

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle E 193 située 111 chemin de l'échange correspondant à un bien de reprise.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTIONS REPORTEES

QUESTION N° 296 - RAPporteur Pascal BEAUDET

OBJET : Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'office Public de l'Habitat d'Aubervilliers

QUESTION N° 297 - RAPporteur Pascal BEAUDET

OBJET : Approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme.

QUESTION N° 298 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Modification simplifiée n° 6 du P.L.U. portant sur la réduction de l'emplacement réservé P18 (secteur Port-Chemin Vert).

A l'unanimité.

DECIDE d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU visant à réduire l'emprise de l'emplacement réservé P18 sur le tronçon bordant le futur groupe scolaire.

DEFINIT comme suit les modalités de la mise à disposition du dossiers afférent à la dite modification simplifiée du PLU :

- a) information de la mise à disposition du dossier :
 - un avis publié dans la presse,
 - un affichage sur tous les panneaux municipaux prévus à cet effet
 - un encart sur le site de la commune
- b) consultation du dossier
 - à la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture
 - mise en ligne du dossier de modification simplifiée du PLU.

QUESTION N° 299 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Approbation de l'avenant de clôture (avenant N°4) à la convention pluri-annuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine Vilette Quatre-Chemins

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant de clôture (avenant N°4) à la convention pluri-annuelle de mise en œuvre pour le projet de rénovation urbaine Vilette Quatre-Chemins.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées.

QUESTION N° 300 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Approbation de l'avenant de clôture (avenant n°5) de la convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine d'Aubervilliers et de Saint-Denis dans le quartier Cristino Garcia Landy

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant de clôture (avenant n°5) de la convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine d'Aubervilliers et de Saint-Denis dans le quartier Cristino Garcia Landy.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées.

QUESTION N° 301 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**OBJET : Subvention de fonctionnement accordée à l'ADIL 93 pour l'année 2014.**

A l'unanimité.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2014, d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante : **ADIL 93 de 6600 €**

QUESTION N° 302 - RAPPORTEUR Sophie VALLY**OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2015**

A l'unanimité.

ADOPTE les tarifs du Cimetière Communal comme suit :

CONCESSIONS COMMUNALES			
DUREE	TARIFS 2014 (arrondis)	TAUX + 2%	TARIFS 2015 (arrondis)
10 ans	100,00 €	2,00 €	102,00 €
30 ans	315,00 €	6,30 €	322,00 €
50 ans (2m)	968,00 €	19,36 €	988,00 €
50 ans (3m)	1 053,00 €	21,06 €	1 075,00 €
COLUMBARIUM			
10 ans	285,00 €	5,70 €	291,00 €
15 ans	417,00 €	8,34 €	426,00 €
CAVEAU PROVISOIRE			
Tarif à la journée	5,00 €	+ 1,00€	6,00 €

QUESTION N° 303 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET**OBJET : Budget annexe SSIDPAAH - budget supplémentaire 2014**

A l'unanimité.

APPROUVE le budget supplémentaire 2014 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	Activité adultes handicapés	Activité personnes âgées	TOTAL
Dépenses d'exploitation	-302,03 €	19 526,01 €	19 223,98 €
Recettes d'exploitation	- 302,03 €	19 526,01 €	19 223,98 €
Dépenses d'investissement		27 490,84 €	27 490,84 €
Recettes d'investissement		27 490,84 €	27 490,84 €

QUESTION N° 304 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Budget annexe de l'Embarcadère - décision modificative n° 2 (exercice 2014)

A l'unanimité.

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Embarcadère, au titre de l'exercice 2014, portant sur la seule section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 €

QUESTION N° 305 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Budget principal de la commune - décision modificative n°1 (exercice 2014)

A la majorité des membres du conseil, Mme LENOURY, M. BIDAL, Mme LENZI s'étant abstenus

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la commune, au titre de l'exercice 2014, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 25 900 €

Recettes : 25 900 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 219 267 €

Recettes : 3 219 267 €

QUESTION N° 306 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Marché d'exploitation des informations d'alarme par télésurveillance, d'entretien technique des installations, dépannages et interventions pour les années 2015-2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'exploitation des informations d'alarme par télésurveillance, d'entretien technique des installations, dépannages et d'interventions pour les années 2015-2018, passé sur appel d'offres pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2015 à 2018 et comportant les seuils annuels suivants :

● Seuil minimum : 50 000 € HT

● Seuil maximum : 200 000 € HT

AUTORISE à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

QUESTION N° 307 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques MTI (P1/P2/P3). Approbation du projet d'avenant et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant relatif à la mise en service de deux nouveaux équipements livrés et mis en service en 2013, à savoir, l'ensemble Conservatoire à Rayonnement Régional/ Embarcadère et le Groupe scolaire Charlotte Delbo - Taos Amrouche,

L'intégration au périmètre du marché de ces deux nouveaux équipements, porte les montants annuels de base à la date de signature du marché pour :

- Le P1, de 626 950,50 € HT à 693 570,90 € HT ;

- Le P2, de 107 785,32 € HT à 146 940,32 € HT ;

- Le P3, de 325 307,00 € HT à 331 670,00 € HT,

faisant ainsi ressortir une plus value de 10,58 %.

AUTORISE le Maire à signer le projet d'avenant avec la Société DALKIA FRANCE titulaire du marché.

QUESTION N° 308 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Approbation du marché de travaux portant sur la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le nouveau bilan global prévisionnel des travaux porté de 14 800 000€ HT à 15 300 000€ HT, soit 18 360 000€ TTC, (valeur octobre 2014) ;

APPROUVE le projet de marché de travaux relatif à la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert passé sur appel d'offres européen ;

AUTORISE le Maire, conformément à la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse.

QUESTION N° 309 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Dotation de développement Urbain pour l'année 2014. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE la répartition de la DDU sur les deux opérations suivantes pour un montant d'un million d'euros (1 000 000 €) :

- Construction du groupe scolaire dit des marches du fort,
- Création d'un centre social au 44/46, rue Danielle Casanova.

APPROUVE le plan de financement des opérations tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

QUESTION N° 310 - RAPPORTEUR Anthony DAGUET

OBJET : Maintien dans l'emploi et amélioration des conditions de travail des agents handicapés par leur état de santé. Demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'année 2014. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE la demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour l'année 2014 ;

APPROUVE le Maire à la signer, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

QUESTION N° 311 - RAPPORTEUR Magali CHERET

OBJET : Acceptation de la subvention et signature de la convention pour la numérisation et la valorisation des archives de la Grande Guerre à Aubervilliers.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le groupement d'intérêt public « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale 1914 - 2014 » pour la perception d'une subvention d'un montant de 3 000 € dans le cadre du projet de numérisation et de valorisation des archives de la Grande Guerre à Aubervilliers.

QUESTION N° 312 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Versement d'une subvention au titre de l'année 2014, à l'association de prévention spécialisée « À travers la Ville »

A la majorité des membres du conseil, Mme LENOURY, M. BIDAL, Mme LENZI s'étant abstenus

AUTORISE le versement de la subvention de 41 446€ tel que défini à l'article 3 de la convention.

QUESTION N° 313 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Convention entre la ville et l'institut de victimologie concernant les « Consultations de Psychotraumatologie »

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la Convention entre la ville et l'Institut de victimologie de Paris et le versement de la subvention de 8500€ tel que défini à l'article 1 de la convention

QUESTION N° 314 - RAPPORTEUR Leila TLILI

OBJET : Convention de financement du Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°14140P entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis, au titre de l'année 2014

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°14.140P entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis, au titre de l'année 2014.

QUESTION N° 315 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°14-141 P de financement des actions de soutien à la parentalité de la Maison Pour Tous Roser.

AUTORISE le maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 2500 euros afférente au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2014 au titre de l'appel à projets REAAP

QUESTION N° 316 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous H. Roser) et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°14-05 P d'objectifs et de financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité de la Maison Pour Tous Roser.

AUTORISE le maire à solliciter et à percevoir les prestations afférentes au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis durant l'année de validité (année scolaire 2014-2015) de ladite convention.

QUESTION N° 317 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement au titre de l'accompagnement des « Sorties familiales et/ou projets jeunes » entre la commune d'Aubervilliers (MPT H.Roser) et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°14-030A de financement « Sorties familiales et/ou projets jeunes » de la Maison Pour Tous Roser.

AUTORISE le maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 1539 euros afférente au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2014 au titre de l'accompagnement aux « Sorties familiales et/ou projets jeunes »

QUESTION N° 318 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous B. Albrecht) et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°14-06 P d'objectifs et de financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité de la Maison Pour Tous Berty Albrecht.

AUTORISE le maire à solliciter et à percevoir les prestations afférentes au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis durant l'année de validité (année scolaire 2014-2015) de ladite convention.

QUESTION N° 319 - RAPPORTEUR Boualem BENKHELOUF

OBJET : Signature de la convention de financement au titre de l'accompagnement des « Sorties familiales et/ou projets jeunes » entre la commune d'Aubervilliers (MPT B. Albrecht) et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°14-029A de financement « Sorties familiales et/ou projets jeunes » de la Maison Pour Tous Berty Albrecht.

AUTORISE le maire à solliciter et à percevoir l'aide financière de 2924 euros afférente au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour l'année 2014 au titre de l'accompagnement aux « Sorties familiales et/ou projets jeunes »

QUESTION N° 320 - RAPPORTEUR Salah CHIBAH

OBJET : Signature de la convention de financement N° 14-011J des projets Eté entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE : les termes de la convention passée entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune d'Aubervilliers.

AUTORISE : Le Maire à signer la convention de partenariat

DIT QUE : le financement de 2506 € est alloué par la Caisse d'Allocations Familiales

QUESTION N° 321 RAPPORTEUR Fethi CHOUDER

OBJET : Deux actions pour le soutien envers le peuple Palestinien, Organisation du 21 septembre, Journée mondiale pour la Paix.

A l'unanimité.

DECIDE de prendre en charge un billet d'avion Amman – Paris aller -retour, pour Naël SALMAN, le Maire de Beit Jala, pour assurer sa participation à une manifestation à Aubervilliers le 21 septembre, Journée mondiale pour la Paix.

DECIDE de prendre en charge trois billets d'avion Amman – Paris, aller – retour pour deux musiciens, Steven H.I. ABUSHAYBEH, Jihad T.M. ABUJAMAL et un journaliste, George Carlos CANAWATI, venant de Beit Jala.

DECIDE de prendre en charge les frais de nuitée et repas du 19 au 22 septembre pour le maire de Beit Jala et un transfert vers l'aéroport du 29 septembre, du 20 au 24 pour le deux musiciens et le journaliste ainsi que les nuitées du 18 au 23 septembre pour le conseiller municipal de Beit Jala, Nicola KHAMIS, pour assurer leur participation à la manifestation.

QUESTION N° 321 -1- RAPPORTEUR Fethi CHOUDER

OBJET : Envoi d'une délégation à la Conférence Internationale des Collectivités Locales en solidarité avec le peuple Palestinien du 21 au 23 novembre à Ramallah

A l'unanimité.

DECIDE d'envoyer à la Conférence Internationale des Collectivités Locales en solidarité avec le peuple Palestinien à Ramallah et à Beit Jala, ville jumelle d'Aubervilliers

- Monsieur Fethi Chouder en sa qualité de Maire-adjoint en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée,
- Monsieur Carlos Semedo en sa qualité de Directeur de la Vie associative et des Relations internationales.

DIT que la ville prendra en charge les billets d'avion, ainsi les repas et transport non- pris en charge pas l'Association des Collectivités Locales de Palestine.

DIT que le déplacement aura lieu du 20 au 24 novembre 2014.

QUESTION N° 322 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention de délégation de paiement des dépenses de soins des usagers avec diverses mutuelles.

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de délégation de paiement avec les mutuelles suivantes :

TERCIANE
Union Harmonie Mutuelles
Génération
Eovi Mcd Mutuelle
SG Santé
Synergie Mutuelles
Fédération Française des assurés (FFA)
Mutuelle de l'industrie du pétrole (MIP)
Mutuelle des Assurés Sociaux de France
CMIP
SMI
SMAN

MPNU
GIE groupe Nation
Actil
I Santé
PREVIFRANCE
MGEN Filia
MGET 9300
Nationale MCD
MUTACITE

QUESTION N° 323 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Création d'une consultation « Etrangers gravement malades » au Centre Municipal de Santé.

A l'unanimité.

DECIDE à compter du 1^{er} décembre 2014 de mettre en place cette consultation et d'appliquer la tarification recommandée.

QUESTION N° 324 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention relative à l'organisation de séances publiques de vaccination.

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers pour l'organisation de séances de vaccinations publiques et leur financement pour la période du 27 novembre 2014 au 26 novembre 2017 avec tacite reconduction une fois.

QUESTION N° 325 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Avenant n°3 à la convention de financement et de mise en œuvre de l'expérimentation des Nouveaux Modes de Rémunérations entre l'ARS Ile de France, la CPAM de Paris, la CPAM de la Seine-Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers, Année 2014.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 à la Convention de financement et de mise en œuvre de l'expérimentation des Nouveaux Modes de Rémunérations entre l'ARS Ile de France, la CPAM de Paris, la CPAM de la Seine-Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers, pour l'année 2014 qui engage la commune d'Aubervilliers, pour le Centre municipal de santé « Dr Pesqué », à poursuivre l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération jusqu'au 31 décembre 2014.

ACCEPTE la subvention de 172 002 € pour l'année 2014 versée par l'ARS au centre municipal de santé.

QUESTION N° 326 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Du plaisir dans nos assiettes/Accès aux droits aux soins/Plan Local nutrition santé/Soutien aux aidants familiaux - Exercice 2014 -.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), pour l'exercice 2014 et au titre du CUCS, une subvention d'un montant de 21.000 € dans le cadre d'actions de santé publique et répartie comme suit :

- 5.000 € pour le projet « Du plaisir dans nos assiettes »,
- 5.000 € pour l'action « Accès aux droits aux soins »,
- 5.000 € pour « Le Plan Local Nutrition Santé »,
- 6.000 € pour le programme « Soutien aux aidants familiaux ».

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 327 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention pluriannuelle 2014-2016 d'attribution de subvention entre la commune d'Aubervilliers et l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France - 13 projets - exercice 2014.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'exercice 2014, une subvention d'un montant de 235.000 € dans le cadre d'actions de santé publique et répartie comme suit :

- 9.000 € pour le projet « Soutien à l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants »,
- 92.000 € pour la « Lutte contre le saturnisme infantile »,
- 8.000 € pour l'action « Améliorer la participation aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal en population vulnérable à Aubervilliers »,
- 25.000 € pour la « Promotion du bien-être psychique du jeune enfant (0-3 ans) des quartiers Paul Bert et Quatre-Chemins »,
- 22.000 € pour le « Plan Local Nutrition Santé »,
- 6.000 € pour le projet « Faciliter l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention des Albertivillariens »,
- 5.000 € pour l'action « Promouvoir la santé dans les quartiers nord »,
- 11.000 € pour le projet « Santé et bien-être pour les habitants du quartier du Marcreux en situation de vulnérabilité sociale »,
- 7.000 € pour la « Promotion de la santé auprès des personnes vivant en foyers de travailleurs migrants »,

- 5.000 € pour le projet « Promouvoir l'intégration des personnes migrantes d'origine asiatique par une aide recours aux soins »,
- 29.000 € pour l'action « Promotion et éducation pour la santé auprès des jeunes scolarisés à Aubervilliers ».
- 10.000 € pour le projet « Réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et améliorer la qualité de l'air dans le logement »,
- 6.000 € pour la « Lutte contre les IST et le VIH: amélioration de l'information, de la visibilité des possibilités de dépistage sur la ville et augmentation de l'offre de dépistage »

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 328 - RAPPORTEUR Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) - Action de sensibilisation aux toxicomanies - Exercice 2014.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), pour l'exercice 2014 et au titre du CUCS, une subvention d'un montant de 5.000 € pour l'action de sensibilisation aux toxicomanies.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22H30